

Flash Info - Les entreprises en difficulté en chiffres

Le bulletin de santé des entreprises
en France et en Île-de-France- Janvier 2020

« **NETTE DIMINUTION DES DÉFAILLANCES EN ÎLE-DE-FRANCE ...!** »

- Mais, hausse des procédures amiables de traitement des difficultés : + 9 %
- Augmentation du nombre de salariés concernés dans ces procédures en lien avec la taille des entreprises à restructurer

I LES OUVERTURES DE PROCÉDURES COLLECTIVES EN FRANCE ET EN ÎLE-DE-FRANCE

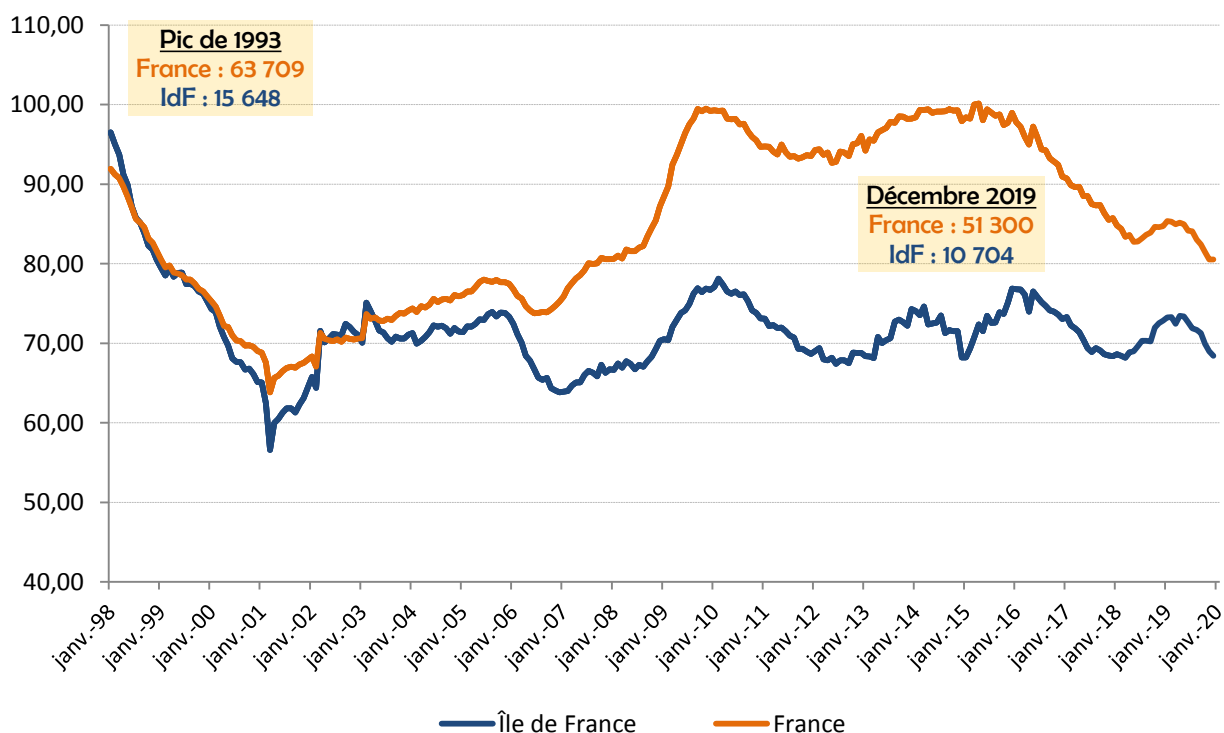
Le nombre des ouvertures de procédures diminue tant au plan national (- 5 %, en glissement annuel au 1^{er} janvier 2020) qu'en Île-de-France (- 6 % en glissement annuel au 1^{er} janvier 2020).

Cette baisse est plus particulièrement marquée en novembre et en décembre 2019 pour l'Île-de-France.

Plus précisément :

- Au plan national, les ouvertures de procédures se situent à **19 %** en dessous de leur niveau de 1993 et 19 % sous celui de 2009. Elles ont retrouvé leur niveau d'avant-crise, fin 2007.
- En Île-de-France, traduisant la spécificité de la région, ces ouvertures s'établissent à près de **32 %** en dessous du pic historique de 1993 ; elles sont aussi inférieures au palier atteint en 2009 (de 11 points).

ÉVOLUTION DES OUVERTURES DE PROCÉDURES COLLECTIVES EN FRANCE ET EN ÎLE-DE-FRANCE DEPUIS JANVIER 1998 (sur 12 mois glissants, base 100 – décembre 1993)



Sources : Banque de France pour les données nationales et OCED pour les données franciliennes.

II LES OUVERTURES DE PROCÉDURES EN ÎLE-DE-FRANCE AU 1ER JANVIER 2020

	Décembre 2019	Décembre 2018	Cumul 2019	Cumul 2018	Glissement sur 12 mois
Alertes du président du tribunal	274	341	4 827	5 660	- 15 %
Procédures amiables	54	60	591	541	+ 9 %
Désignations de mandataires <i>ad hoc</i>	31	29	307	263	+ 17 %
Ouvertures de conciliation	23	31	284	278	+ 2 %
Procédures judiciaires ouvrant une période d'observation	152	140	2 254	2 182	+ 3 %
Ouvertures de sauvegarde	5	4	104	97	+ 7 %
Ouvertures de redressement judiciaire	147	136	2 150	2 085	+ 3 %
Procédures de liquidation judiciaire	644	744	8 450	9 215	- 8 %

Sources : OCED, BODACC et Tribunaux de commerce de Paris, Meaux, Melun, Versailles, Évry, Nanterre, Bobigny, Créteil et Pontoise.

Sur un an, en glissement annuel au 1^{er} janvier 2020 :

- ⇒ Le nombre d'alertes du président du tribunal de commerce **continue de décroître (- 15 %)**.
- ⇒ Le recours aux procédures amiables (mandat *ad hoc* et conciliation) est **en nette hausse (+ 9 %)**. Il progresse depuis mai 2019, avec une **accélération du nombre de mandats *ad hoc* (+ 17 %)**.
- ⇒ Les procédures de sauvegarde¹ et de redressement judiciaire **augmentent, en lien avec la hausse des sauvegardes de grands groupes de sociétés : + 7 %**.
- ⇒ Les liquidations judiciaires² **quant à elles, diminuent (- 8 %)**.

¹ Depuis le 1^{er} juillet 2014, date d'entrée en vigueur de l'ordonnance 2014-326 du 12 mars 2014 portant réforme de la prévention des difficultés des entreprises et des procédures collectives, 2 sauvegardes accélérées et 11 SFA ont été ouvertes dans les ressorts des Tribunaux de commerce de Paris, Nanterre et Évry ; ces procédures ont toutes abouti à l'arrêt d'un plan dans un délai de deux mois en moyenne. Depuis novembre 2016, 7 SFA ont également été ouvertes en dehors de la région francilienne : elles ont donné lieu à l'arrêt d'un plan dans un délai moyen de 53 jours.

² Depuis cette même date, 578 jugements de clôture de procédures de rétablissement professionnel ont été prononcés en France dont 140 en Île-de-France (32 par les TGI de Paris, Versailles, Nanterre, Créteil et Pontoise ; 48 par les Tribunaux de commerce de Paris, Évry, Nanterre, Bobigny, Créteil et Pontoise).

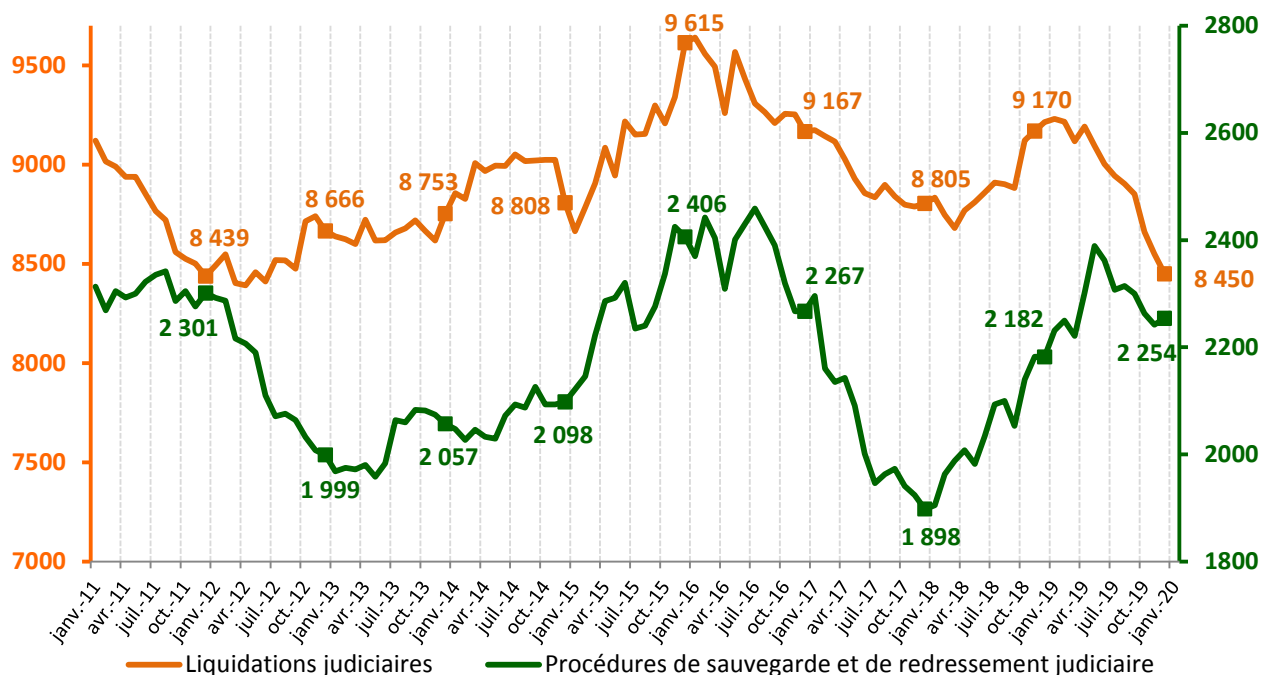
⇒ **D'un point de vue général, on constate** en Île-de-France une nette diminution des ouvertures de procédures collectives judiciaires mais une accélération des procédures préventives.

Ces évolutions s'inscrivent dans un contexte de tensions commerciales protectionnistes au niveau mondial, d'incertitudes liées au « Brexit », mais de stabilité de la croissance française avec une réduction du déficit public.

Facteurs positifs : progression du PIB ; volume des exportations favorable ; augmentation des investissements étrangers ; stabilité des créations d'entreprises ; progression du pouvoir d'achat ; climat des affaires stable ; diminution des impayés et demandes de délais orientées à la baisse pour les très petites entreprises ; accélération de l'emploi salarié ; décrite du chômage ; baisse du montant des avances et du nombre des bénéficiaires de la garantie AGS et maintien de son taux de cotisation depuis juillet 2017 à 0,15%...

Mais, éléments défavorables : dégradation du commerce extérieur ; recul du climat des affaires dans le commerce de détail et dans le commerce de gros ; accroissement du prix du pétrole ; détérioration du climat de l'emploi ; augmentation du taux d'impayés URSSAF pour les très grandes entreprises ; hausse des prix à la consommation ; baisse de la confiance des ménages ; hausse des avances de l'AGS dans les entreprises de plus de 100 salariés...

ÉVOLUTION DES PROCÉDURES DE LIQUIDATIONS JUDICIAIRES ET DES PROCÉDURES OUVRANT UNE PÉRIODE D'OBSERVATION (SAUVEGARDE ET REDRESSEMENT JUDICIAIRE) EN ÎLE-DE-FRANCE DEPUIS JANVIER 2011 (sur 12 mois glissants)



Sources : OCED, BODACC et Tribunaux de commerce de Paris, Meaux, Melun, Versailles, Évry, Nanterre, Bobigny, Créteil et Pontoise.

⇒ **Focus sur l'impact social** : augmentation du nombre d'emplois concernés pour les entreprises en procédure amiable mais baisse du nombre d'emplois impactés en procédure collective.

- **Les salariés ayant perdu immédiatement leur emploi du fait de la liquidation judiciaire** de l'entreprise sont un peu plus de **6.500**, pour les ressorts des Tribunaux de commerce de Paris, Nanterre, Bobigny et Créteil ; ce nombre est en baisse (- **5 %**, en glissement annuel au 1^{er} janvier 2020). **Il est au niveau d'avant-crise, fin 2008.**
- Les effectifs salariés susceptibles d'être impactés dans les entreprises en **sauvegarde ou en redressement judiciaire** diminuent également nettement (- **14 %**, en glissement annuel au 1^{er} janvier 2020), soit un peu plus

de **13.700 salariés** pour les ressorts des Tribunaux de commerce de Paris, Nanterre, Bobigny et Créteil ; ces quatre Tribunaux représentant 70 % des ouvertures de procédures en Île-de-France. Ils sont **1,4 fois plus nombreux que fin 2008.**

- **Pour les entreprises en procédure amiable** (mandat *ad hoc* et conciliation), **le nombre des emplois concernés est pour la première fois depuis fin 2017 en hausse** (+ 13 %, en glissement annuel au 1^{er} janvier 2020). Ils se situent à **47.600 salariés** dans les ressorts des Tribunaux de commerce de Paris, Nanterre et Bobigny. **Ce nombre reste 1,4 fois supérieur à celui enregistré fin 2008.** Malgré son ampleur, c'est un **signal plutôt positif** car c'est dans le cadre de ces procédures que les emplois ont plus de chances d'être pérennisés.

Pour en savoir plus sur les procédures mises à la disposition des entreprises en difficulté :

- **L'alerte du président du tribunal**, ou la convocation du dirigeant par le Président du tribunal, permet d'évoquer les difficultés de nature à compromettre la continuité de l'exploitation de l'entreprise au cours d'un entretien confidentiel.
- **Les procédures amiables – mandat *ad hoc* et conciliation** – sont utilisées en amont des procédures collectives pour négocier avec quelques créanciers. Ce sont des procédures confidentielles.
- **Les procédures collectives de sauvegarde et redressement judiciaire** – permettent aux entreprises de trouver des solutions à leurs difficultés pour 30 à 40 % d'entre elles, selon les années.
- **La liquidation judiciaire** entraîne la cessation de l'activité et la fermeture de l'entreprise.
- **Le rétablissement professionnel** permet à de très petits entrepreneurs individuels de rebondir plus rapidement.